Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Louis Duc QA 3129.13
Véritable gâchis pour la Broye ?

I. Question

Le canton de fribourg se trouve confronté aux nécessités de gérer très judicieusement ses zones d'activités, en privilégiant les sites les plus propices aux entreprises à forte valeur ajoutée. C'est certes une option qui a ses raisons, que je peux admettre, mais lorsqu'une commune broyarde, en l'occurrence Bussy, ses autorités et sa population proposent un terrain d'une certaine importance, en proximité directe avec une entrée et une sortie d'autoroute, qu'une entreprise garantissant plusieurs centaines d'emplois, et ce dans de multiples domaines, est-ce acceptable pour tout un bassin de population de constater que des Autorités, au plus haut niveau, aient mis les bâtons dans les roues ?

Encore une fois, on met en avant, à chaque fois, les emplois à haute valeur ajoutée mais que pense-t-on de ces milliers d'autres apports fournis par des personnes en recherche de travail, regroupant dans son ensemble une multitude de professions, aux salaires inférieurs certes mais oh combien nécessaires à ces entreprises qui en ont un véritable besoin ! Et pour celles et ceux qui traquent les offres d'emplois dans notre région, et Dieu sait si elles se font rares, une occasion exceptionnelle de mettre plus que du beurre dans les épinards !

Mon intervention rejoint celle que j'ai tenue lors d'une séance spéciale avec les autorités régionales et Ikea, à Bussy, veut-on envoyer nos jeunes, toutes celles et ceux en recherche d'emplois, en France, en Espagne, en Grèce, ou au Portugal ?

J'en reviens au « niet » affiché par nos plus hauts représentants politiques. On met en avant une idéologie totalement fantaisiste, certains grands commis de l'Etat, par leurs conclusions plus qu'aberrantes, sont en train d'édicter une ordonnance « d'arrêt de mort » pour toute une région !

Il faut être conscient des nuisances engendrées par un tel projet, selon les plans d'aménagements vaudois et fribourgeois, ces implantations commerciales n'ont tout simplement pas leur place dans la Broye ! Voilà les propos du préfet de Payerne, président de la Coreb ! Est-ce que ces Autorités, aux salaires à haute valeur ajoutée, se rendent-elles compte des besoins du peuple ? J'en doute sincèrement !

Une autoroute aujourd'hui incontestée, des promesses de rentrées économiques garanties grâce également, à ce qui se fait pratiquement jamais dans le cadre d'une construction de routes nationales, à deux accès et sorties d'autoroute à quelques petits kilomètres de distance, et v'lan, le couperet tombe, une proposition de toute une commune, un souhait largement partagé par une population riveraine et au-delà, des emplois par centaines, quel bien triste scénario qui devient aujourd'hui réalité !

Faudrait-il en arriver, à brève échéance, à créer notre propre canton Broyard, nos propres institutions, sortir de ce ghetto de régions non considérées par le pouvoir de Fribourg et de Lausanne, les jeunes générations devraient y songer sérieusement !

Avez-vous, Mesdames et Messieurs, pour conclure, encore un modeste élan pour redresser le tir, abandonner vos élucubrations suicidaires pour toute notre région broyarde ?

11 mars 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat aimerait rappeler que, lors de l'examen préalable du projet IKEA à Bussy, il a été clairement établi que le projet ne répondait pas aux exigences du plan directeur cantonal fribourgeois en matière d'implantation de centres commerciaux à fort impact territorial. La conformité au plan directeur régional intercantonal de la Broye n'a pas non plus été démontrée. Selon le plan directeur cantonal, il est possible d'implanter des zones commerciales propres à accueillir des installations telles qu'IKEA dans le centre cantonal et dans les centres régionaux. Le dossier soumis à l'examen a fait l'objet d'une dizaine de préavis négatifs de la part de la Confédération, du canton de Vaud et des Services de l'Etat.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'au stade de l'examen préalable, le SeCA rend un préavis technique qui n'a pas la valeur d'une décision politique. Il appartient ensuite à la commune de décider si elle poursuit la procédure de modification du plan d'aménagement local avec mise à l'enquête, adoption et demande d'approbation.

Le plan directeur cantonal n'identifie pas géographiquement les sites propices à l'implantation de centres commerciaux. C'est à la commune qu'il appartient de démontrer que les conditions fixées par le canton sont remplies pour un secteur qu'elle souhaiterait légaliser.

Aucun lien ne doit être fait entre la volonté du Conseil d'Etat de développer des activités à forte valeur ajoutée et le préavis négatif rendu par le SeCA basé exclusivement sur des considérations de planification du territoire dans le cadre de l'examen préalable du projet Ikea à Bussy.

En effet, si le canton de Fribourg, par le biais de son réseau de Hautes écoles et d'Université, offre de nombreuses formations hautement qualifiées, il peine ensuite à conserver ces jeunes fribourgeois dans le canton, du fait du manque de places de travail en adéquation avec leurs formations respectives. Ainsi un effort particulier est nécessaire pour attirer dans le canton de nouvelles entreprises offrant des postes de travail hautement qualifiés ou pour que les sociétés à forte valeur ajoutée déjà présentes y réalisent leurs projets de développement ou d'innovation. La concurrence nationale et internationale est vive pour gagner de tels projets. Il est dès lors primordial que le canton de Fribourg propose des conditions-cadre attractives afin d'être compétitif pour que de tels projets se réalisent sur sol fribourgeois. L'une de ces conditions-cadre est la disponibilité de terrains de qualité, dans des délais raisonnables et à des prix attractifs. Raison pour laquelle le plan directeur cantonal a été modifié afin d'y intégrer des secteurs stratégiques, secteurs réservés aux activités à haute valeur ajoutée. Un tel secteur, Rose de la Broye, offrant un potentiel d'environ 400 000 m^2, est justement planifié dans la région broyarde.

Le canton mène en effet depuis 2011 une politique foncière active et prévoit dans son plan directeur des secteurs stratégiques dans chaque district réservés aux activités à haute valeur ajoutée. Comme le gouvernement l'a déjà indiqué dans sa réponse à la question Meyer Loetscher QA 3121.13 relative à l'avenir du district de la Broye, le plan directeur cantonal prévoit différents types de zones d'activités dont certaines font l'objet d'un soutien actif du canton. Outre le secteur stratégique Rose de la Broye, les communes de Sévaz, Saint-Aubin, Estavayer-le-Lac et Domdidier disposent de zones d'activités d'importance cantonale.

Avec les principes de localisation des centres commerciaux à fort impact territorial et les trois types de zones d'activités, le Conseil d'Etat estime que les besoins de l'ensemble des entreprises sont satisfaits, non seulement dans la Broye, mais sur l'ensemble du territoire fribourgeois.

25 juin 2013